

- **D'AUTORISER** la SPL SILLAGES a proposé les conditions techniques et financières d'intervention à la Ville de Sainte Marie la Mer en vue de l'élaboration d'un projet de convention Cadre de Mandat Maîtrise d'œuvre Déléguée

██████████ précise que la zone est très étendue quasiment à l'échelle d'un quartier qui fait la jonction avec la « vieille plage » et l'aire actuelle avec la prévision de créations d'un City Stade, Pump Track, Skate Park et aire de festivités. Stéphane LODA précise que cet aménagement rentre dans le PPA Projet Plan Aménagement, appel à projet national dont Les communes de Canet en Roussillon et Sainte- Marie la Mer sont lauréats. Le Directeur de la DDTM a rassuré sur l'actualisation du dossier et sur les délais de signature prévu au mois de septembre. Il rappelle que la SPL SILLAGES est à la disposition de l'ensemble des communes actionnaires pour leurs projets d'aménagement.

➤ La résolution est adoptée à l'unanimité

PORT DE PLAISANCE

4. Autorisation d'Occupation Temporaire sur le Domaine Public Portuaire pour les activités de loisirs nautiques du "Quai des loisirs " (annexe 5)

Le Président rappelle au Conseil Portuaire que les conventions d'occupations temporaires du domaine public portuaire destinées à l'accueil d'activités commerciales saisonnières sont désormais soumises à une mise en concurrence et à une publicité préalable.

Le Président informe le Conseil de la mise en ligne d'un appel public à projets, publié le 16 février 2021 sur la plate-forme AWS, et de la déclaration sans suite d'infructuosité pour les lots 1,2,3, et 6, de déclaration d'infructuosité pour le lot 4 et de l'attribution du lot 5 pour la période d'activité définie du 1^{er} mai au 30 septembre 2021, pour les années 2021 à 2025, conformément au procès-verbal du Comité d'Attribution de la SPL SILLAGES en date du 29 mars 2021 habilitant le Président-Directeur Général à choisir le projet le plus avantageux :

Lot	Assurance	Redevance minimale	Candidat retenu	Montant HT
5	Location de navires à moteur avec et sans permis	13 935,51 € HT	██████████	17 600 € HT

Le Président informe le Conseil de la mise en ligne d'un second appel public à projets, publié le 12 mai 2021 sur la plate-forme AWS, et de l'attribution des lots suivants pour la période d'activité définie du 15 juin au 30 septembre 2021, conformément au procès-verbal du Comité d'Attribution de la SPL SILLAGES en date du 11 juin 2021 habilitant le Président-Directeur Général à choisir les 3 projets les plus avantageux :

Lot	Assurance	Redevance minimale	Candidat retenu	Montant HT
1	Location de VNM sans permis et activité de bouées tractées	14 018,80 € HT	██████████	15 000 € HT + 3% CA HT
2	Location de VNM sans permis et activité de bouée tractée	14 018,80 € HT	██████████	15 000 € HT + 3% CA HT
3	Parachute ascensionnel	2 967,30 € HT	██████████	2 967,30 € HT+ 3% CA HT

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** l'attribution des lots 1,2,3 et 5 aux candidats retenus par le Comité d'Engagement
- **D'APPROUVER** la négociation au gré à gré pour le lot 4

D'AUTORISER le Président-Directeur Général à signer tout document utile en la matière

➤ La résolution est adoptée à l'unanimité

5. Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Portuaire par une activité de loisir « Grande roue »

Le Président informe le Conseil d'Administration de la décision du Comité d'Engagement après l'accord du Conseil Portuaire du 22 mars 2021 pour l'implantation d'une grande roue sur le Quai des Loisirs. Son exploitation se fera par le biais d'une convention de gré à gré non renouvelable et non cessible sur une période limitée.

La grande roue occupera un terre-plein de 650 m² environ situé dans la zone portuaire dite Môle Sud, à l'entrée du Port, à l'ouest du parking Bastia.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition temporaire de terre-plein appartenant au domaine public portuaire

Stéphane Loda précise que le preneur a fait l'achat d'une grande roue neuve. Il rappelle que pour un manège d'une surface de plus de 20 m² et sur une période de plus de 3 mois, il faut obligatoirement un permis de construire. Il lui a donc été proposé cette année une convention de 3 mois d'occupation du terre-plein, une étude est en cours pour établir une AOT de 10 ans.

➤ La résolution est adoptée à l'unanimité

6. Modification du fonctionnement des cales portuaires

Le Président informe le Conseil d'Administration que, suite à la réunion du Conseil Portuaire du 24 juin 2021, il est nécessaire de modifier l'usage des cales :

- Fermeture de la rampe du môle nord qui sera exclusivement réservée aux services de secours
- Mise à disposition des usagers de la cale des Corbières avec système de surveillance par une société de sécurité privée appliquant des consignes précises :
 - Retour au fonctionnement de 2019 / 2020
 - Accès à la cale payant par horodateur
 - Ouverture, fermeture et contrôle d'accès par la sécurité privée.

██████ informe qu'une société de sécurité privée assurera la surveillance de l'accès à la cale des Corbières. ██████ demande si le coût de cette prestation sera couvert par les mises à l'eau des jets et autres embarcations. Stéphane Loda répond qu'en 2020, la SPL avait fait appel à des saisonniers qui ont représentés un coût supérieur et n'a pas eu un effet dissuasif. Face à une clientèle parfois difficile, l'ensemble des ports rencontrent des difficultés de gestion, certains refusant même l'accès au Domaine Public Portuaire. Une étude est en cours pour le fonctionnement des prochaines années. ██████ précise que l'inconvénient pour la cale publique de Canet est son importante capacité de stationnement.

a) Actualisation du Règlement Général du Port – Juillet 2021

Le Président précise la nécessité d'actualiser le Règlement Général Portuaire au regard du nouveau fonctionnement des cales :

Conditions d'exploitations :

- Modification des articles 5.4 et 5.5, suppression des articles 5.6 à 5.7 : Précisions sur les VNM

Précisions sur l'utilisation des cales de mise à l'eau :

- Article 38.1 : « La mise à l'eau et le tirage à terre de navires de plaisance dans les limites du Port ne sont autorisées par l'autorité portuaire qu'au droit de la cale de mise à l'eau des Corbières. »
- Article 39 : UTILISATION DE LA RAMPE DU MOLE NORD : « La rampe de mise à l'eau du môle Nord est interdite au public et ne peut affectée à la mise à l'eau et au tirage à terre de véhicules nautiques à moteur et de navires dont le tirant d'eau est inférieur à 1 m, le poids inférieur à 1 tonne et la longueur comprise entre 2,5 m et 8 mètres qu'à la condition que ces véhicules soient utilisés dans le cadre d'une mission de service public et notamment de secours et incendie. »
- Article 40 : UTILISATION DE LA CALE DE MISE A L'EAU DES CORBIERES : « La cale de mise à l'eau des Corbières est affectée à la mise à l'eau et au tirage à terre des véhicules nautiques à moteur et des navires dont le tirant d'eau est inférieur à 1 m, le poids inférieur à 5 tonnes et la et la largeur inférieure à 3 m

Le Président propose :

- **D'ADOPTER** la modification du Règlement Général de Police du Port

➤ *La résolution est adoptée à l'unanimité*

b) Actualisation des tarifs portuaires 2021

Le Président informe le Conseil d'Administration de la nécessité de modifier les tarifs :

- CALES MÔLE SUD et MÔLE NORD : Accès interdits
- CALE DE MISE À L'EAU DES CORBIÈRES : Accès réglementé
 - Paiement uniquement par borne électronique sur site
 - Ouverture du service uniquement de 9h à 19h avec vigile sécurité privée
 - Tarif public : 20 € TTC Aller/Retour
 - Tarif Résidents : 10 € TTC Aller/Retour (sur présentation préalable obligatoire de

Le Président propose :

- **D'APPROUVER** la modification des tarifs portuaires 2021

➤ *La résolution est adoptée à l'unanimité*

7. Formalisation de la procédure de liste d'attente pour la mise à disposition de postes à flots en contrat annuel dans le Port de Plaisance de Canet en Roussillon

Le Président informe le Conseil d'Administration que le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes a révélé la nécessité de formaliser la procédure d'attribution des postes à flots.

Il propose d'établir un règlement d'attribution des postes à flot respectant les principes de transparence et d'égal traitement des usagers.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- **D'ADOPTER** la mise en place de la procédure de gestion des postes à flot

➤ *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

AQUARIUM ONIRA

8. Présentation des propositions suite aux demandes d'un Prêt complémentaire pour la construction d'ONIRIA, d'une demande de report d'échéance ainsi qu'un prêt pour les commerces d'ONIRIA auprès de nos banques partenaires

Le Président informe le Conseil d'Administration d'un coût supplémentaire des travaux de l'établissement touristique ONIRIA, pour un montant de 1.411.492 euros et que le coût de la construction des commerces d'ONIRIA s'élèvent à 713.000 euros

En conséquence, le Président propose de solliciter l'octroi d'un prêt complémentaire d'un montant de 1 411 492 euros pour les travaux de l'établissement touristique ONIRIA et de 713.000 euros pour la construction des commerces d'ONIRIA auprès de nos banques partenaires.

Le Président demande au Conseil d'Administration d'autoriser la souscription de prêt auprès d'organismes actuellement en négociation avec la SPL SILLAGES sur les bases suivantes :

DEMANDE DE PRET COMPLEMENTAIRES POUR L'ETABLISSEMENT TOURISTIQUE ONIRIA A LA BANQUE POPULAIRE DU SUD

CONSIDERANT l'offre de prêt de la Banque Populaire du Sud composée d'une ligne de prêt à taux fixe à échéances constatées pour un montant de 705.746 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Montant : sept cent mille sept cent quarante-six euros (705.746 EUR)
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,37 %

TAUX EFFECTIF GLOBAL :

- Frais de dossier : 2000,00 EUR

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

- Périodicité : annuelle
- Nombre d'échéances : 20
- Montant des échéances sans Assurance Emprunteur :
- 20 échéances de 40.581,33 EUR (capital)

DEMANDE DE PRET COMPLEMENTAIRES POUR L'ETABLISSEMENT TOURISTIQUE ONIRIA AU CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE

CONSIDERANT l'offre de prêt du Crédit Agricole composé d'une ligne de prêt d'une ligne de prêt à taux fixe à échéances constatées pour un montant de 705.746 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Montant : sept cent mille sept cent quarante-six euros (705.746 EUR)
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,25 %

TAUX EFFECTIF GLOBAL :

- Frais de dossier : 0,20 % du capital emprunté

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

- Périodicité : trimestrielle
- Nombre d'échéances : 80

- Montant des échéances sans Assurance Emprunteur :
- 80 échéances de 9.984,16 EUR (capital)

DEMANDE DE REPORT D'ECHEANCE DU PRÊT POUR L'ETABLISSEMENT TOURISTIQUE ONIRIA A LA BANQUE POPULAIRE DU SUD

CONSIDERANT l'offre de la Banque Populaire du Sud composée d'un report d'une annuité en capital et intérêts de l'échéance du 21 novembre 2021 du prêt principal de la construction de l'établissement touristique ONIRIA.

DEMANDE DE REPORT D'ECHEANCE DU PRÊT POUR L'ETABLISSEMENT TOURISTIQUE ONIRIA AU CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE

CONSIDERANT l'offre du Crédit Agricole composée d'un report de 6 échéances trimestrielles en capital et intérêts du prêt principal de la construction de l'établissement touristique ONIRIA.

Situation avant option :

Capital restant dû : 3 962 499,17 €

Durée actuelle : 264 mois Durée restant à courir : 222 mois

Echéance actuelle : 66 757,08 €

Prochaine échéance : 10/08/2021 Périodicité : TRIMESTRI.

Cumul intérêt et ADE (A) : 977 524,76 € Dernière échéance : 10/11/2039

Nombre d'échéances restant à pauser : 8

Pourcentage d'allègement : 100,00 %

Pause souhaitée

Date de 1ère échéance pausée : 10/08/2021

Nombre d'échéances pausées : 6

Modalité de remboursement de la pause :

Maintien du montant d'échéance

Situation après option

Date d'échéance	Nombre d'échéances	Montant des échéances (1)
-----------------	--------------------	---------------------------

10/08/2021	6	0.00 €
------------	---	--------

10/02/2023	77	66 757,08 €
------------	----	-------------

10/05/2042	1	28 536,22 €
------------	---	-------------

DEMANDE DE PRET POUR LES COMMERCES ONIRIA A LA BANQUE POPULAIRE DU SUD

CONSIDERANT l'offre de prêt de la Banque Populaire du Sud composée d'une ligne de prêt à taux fixe à échéances constantes pour un montant de 356.500 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Montant : trois cent cinquante-six mille cinq cents euros (356.500 EUR)
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,18 %

TAUX EFFECTIF GLOBAL :

- Frais de dossier : 1000,00 EUR

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

- Périodicité : annuelle
- Nombre d'échéances : 15
- Montant des échéances sans Assurance Emprunteur :
- 15 échéances de 26.071,62 EUR (capital)



DEMANDE DE PRET POUR LES COMMERCES ONIRIA AU CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE

CONSIDERANT l'offre de prêt de la Banque Populaire composé d'une ligne de prêt à taux fixe à échéances constates d'une ligne de prêt pour un montant de 356.500 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Montant : trois cent cinquante-six mille cinq cents euros (356.500 EUR)
- Durée : 15 ans
 - Taux d'intérêt annuel fixe : 1,00 %
 -

TAUX EFFECTIF GLOBAL :

- Frais de dossier : 0,20 % du capital emprunté

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

- Périodicité : trimestrielle
- Nombre d'échéances : 60
- Montant des échéances sans Assurance Emprunteur :
- 60 échéances de 6.405,84 EUR (capital)

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président-Directeur Général à signer les offres de prêt ainsi que tout document relatif à cette affaire.

[REDACTED] précise que, même sans les loyers des terrasses, les échéances des prêts sont couvertes : remboursement 51 000 € annuellement sur 15 ans les 2 confondus pour un encaissement de 73 000 € de loyer annuel sans les terrasses qui seront facturées ultérieurement. Stéphane Loda précise les tarifs des terrasses devront obligatoirement être en lien avec le chiffre généré sur l'espace public.

➤ La résolution est adoptée à l'unanimité

ZAC DES REGALS

9. Adoption du Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) de la Zone d'aménagement Concertée (ZAC) Les Régals 1 pour l'exercice 2020

Le Président, rappelle au Conseil d'Administration que la Ville a créé la Zone d'Aménagement Concerté des Régals I. La vocation principale de cette opération est à dominante habitat avec un programme de construction d'environ 411 logements offrant une diversité dans le type d'habitat pour répondre aux besoins des différents parcours résidentiels, ainsi qu'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, l'ensemble à proximité d'un écrin de verdure.

Il informe que la Société Publique Locale SILLAGES a été désignée aménageur de la ZAC le 29/09/2015.

Il précise que l'aménageur présente chaque année un compte rendu d'activités précisant l'historique de l'opération, les acquisitions immobilières effectuées par le concessionnaire, l'avancement des équipements publics externes et internes, les cessions immobilières du concessionnaire et notamment l'avancement de la commercialisation, les procédures administratives et réglementaires en cours, les prévisions pour les 12 mois à venir et les éléments budgétaires.

VU le code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-5 II

- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 06/06/2008 approuvant le dossier de création de la ZAC des Régals I,
- VU** les délibérations du Conseil communautaire en date du 08/07/2015 et du Conseil municipal en date du 12/07/2016 approuvant le programme des équipements publics
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12/07/2016 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Régals I,
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 29/09/2015 approuvant le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Régals I,
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 29/05/2018 approuvant le CRAC de l'exercice 2017,
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 06/06/2019 approuvant le CRAC de l'exercice 2018,
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 20 septembre 2020 approuvant le CRAC de l'exercice 2019,

CONSIDERANT le compte rendu annuel à la collectivité joint en annexe au titre de l'année 2020,

CONSIDERANT que 100% des terrains sont acquis par l'EPFL PPM en vertu de l'ordonnance d'expropriation en date du 27 juin 2017, les contentieux en cours sur certains terrains ne concernent plus que le montant de l'indemnisation,

CONSIDERANT que l'ensemble des autorisations administratives ont été obtenues initialement,

CONSIDERANT que les travaux d'équipements publics externes et internes à l'opération n'ont pas débuté,

CONSIDERANT que la commercialisation n'a pas été engagée au cours de l'exercice 2020,

CONSIDERANT que l'année en cours puis celle à venir devrait permettre le lancement des études de maîtrise d'œuvre au stade PRO et consultation des entreprises, le lancement d'appel à projets avec les opérateurs immobiliers pour les macrolots, le démarrage commercialisation et des travaux de viabilisation

Il propose au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** le CRAC ci-joint (cf. annexe IX)

Stéphane Loda précise que dans cette opération, trois grands ensembles sont à distinguer :

- *Maison de retraite, EPADH, Résidence Séniors*
- *Maisons individuelles*
- *Habitat collectif pour lequel nous sommes démarchés par les promoteurs. Afin de rester transparent, il a été décidé de lancer une consultation pour une mise en concurrence*

■■■■■ *établir des tarifs pour permettre l'installation de jeunes familles*

Stéphane Loda précise que les travaux débiteront fin d'année, la commercialisation débutera en septembre une fois que les tarifs auront été décidés.

➤ *La résolution est adoptée à l'unanimité*

10. Questions diverses

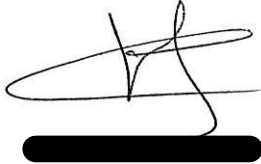
- Mise en service et inauguration des nurseries artificielles BioHut® dans le Port de Canet-en-Roussillon le Mardi 6 juillet 2021 à partir de 11h
- Présentation du projet d'Inauguration du nouvel Aquarium Oniria prévu le vendredi 9 juillet 2021. Les Administrateurs de la SPL SILLAGES auront la possibilité de bénéficier d'une visite privée le samedi 3 juillet 2021 à 10 h.

- Challenge Voiles Classiques 2021 : parade de Voiliers Traditionnels et programme d'animations estivales portuaires. Stéphane Loda précise la volonté de la Municipalité de valoriser le patrimoine maritime de Canet en Roussillon. A terme, cette flotte devrait se retrouver dans l'avant-port. 100

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur au moins.

L'Administrateur,



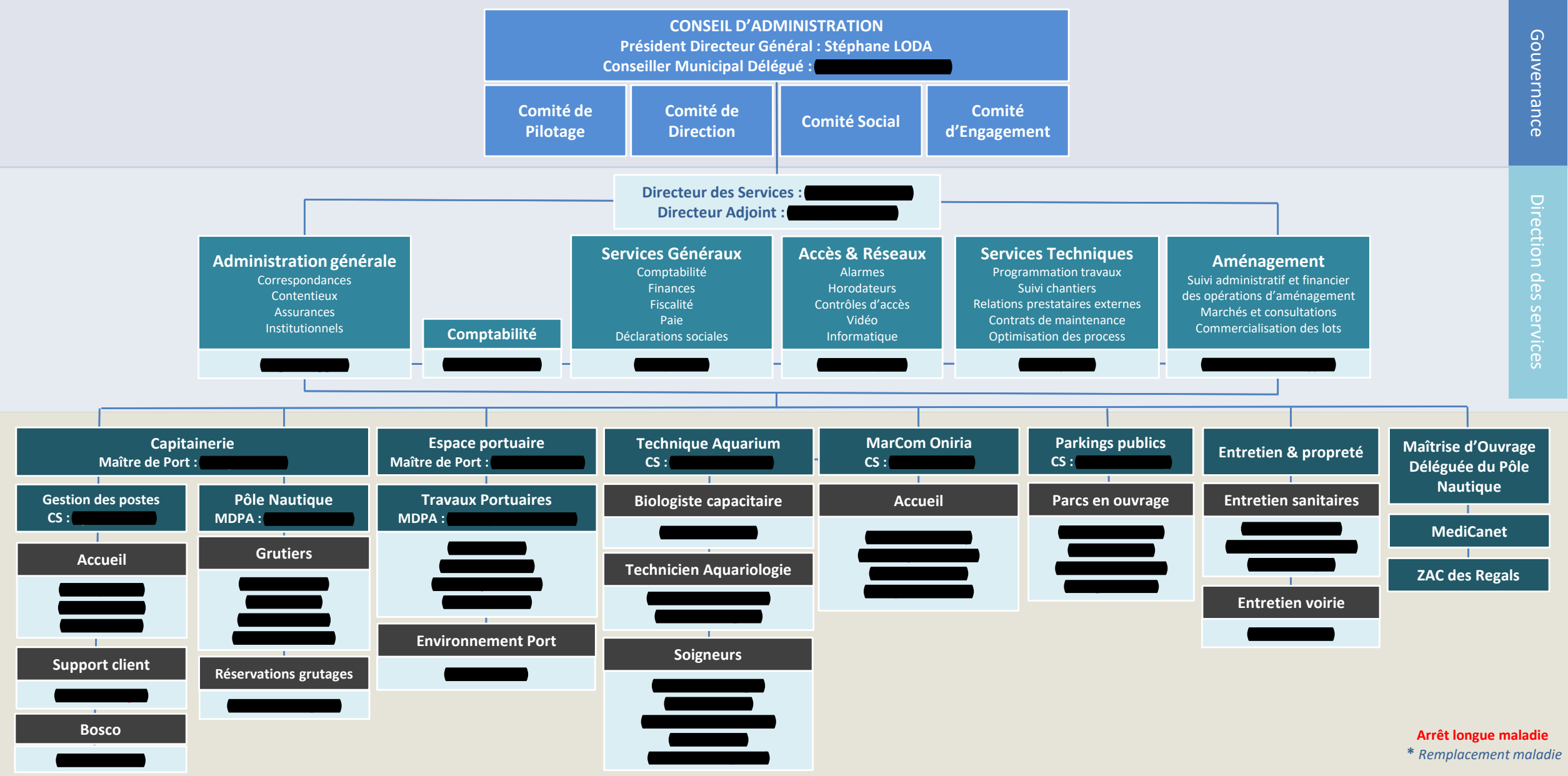

Le Président,

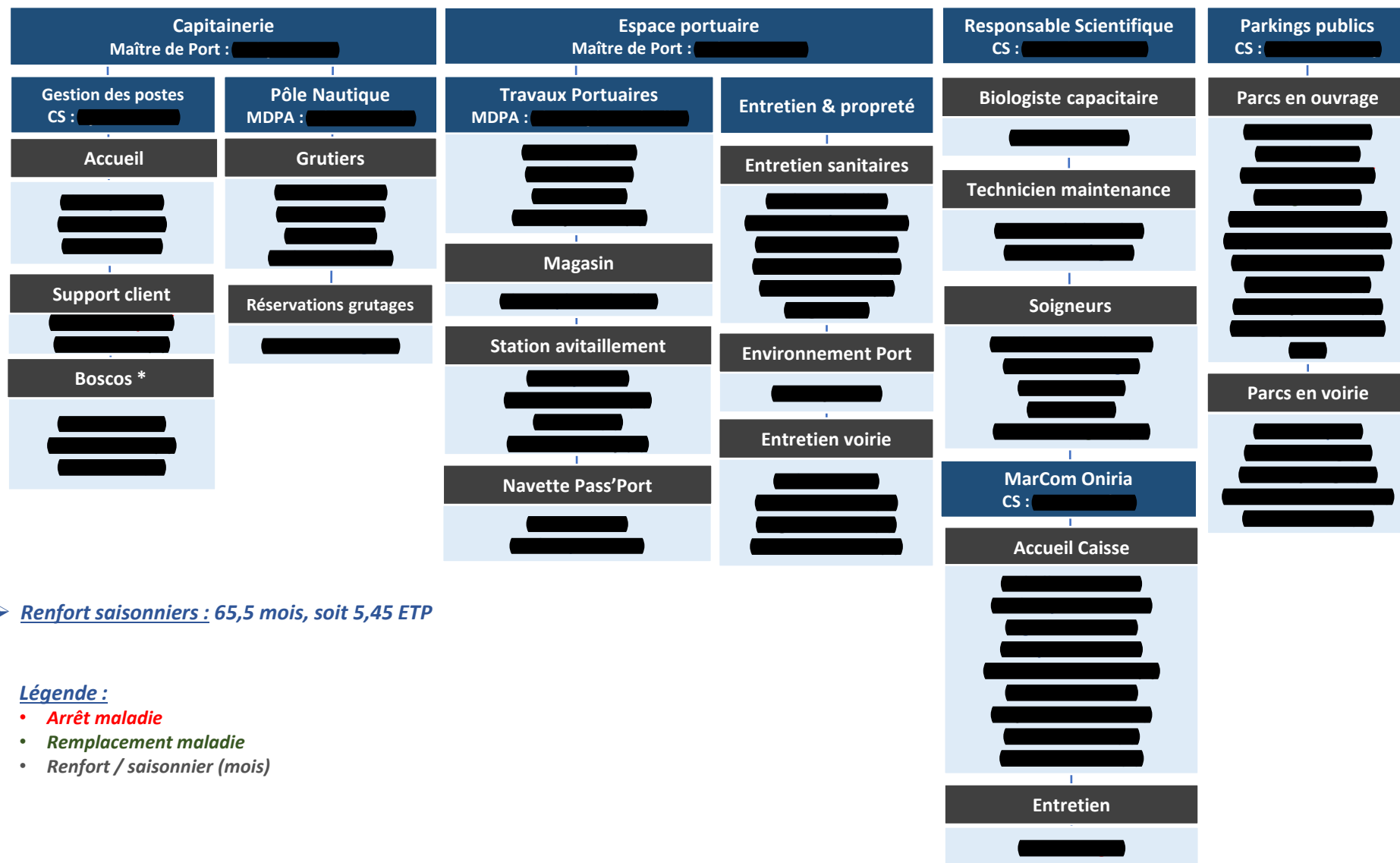

Stéphane LODA

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

- 9 JUL. 2021

COURRIER





➤ Renfort saisonniers : 65,5 mois, soit 5,45 ETP

Légende :

- Arrêt maladie
- Remplacement maladie
- Renfort / saisonnier (mois)

PROCES VERBAL DU JURY DE RECRUTEMENT

PROJET DE RECRUTEMENT

Date de l'avis d'appel à candidatures : 12/04/2021

Date limite de réception des candidatures : 23/04/2021 à 12h

Nature de l'avis : Recrutement agents d'accueil et de caisse aquarium Oniria.

Mode de recrutement : externe

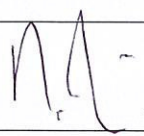
Avis envoyé à la publication : 12/04/2021 Réseaux Ville de Canet en Roussillon

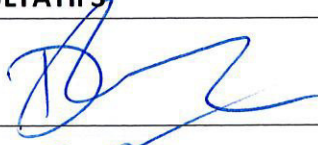
Critères d'attribution : Candidature la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Niveau d'étude (3/20)
- Expérience professionnelle du poste (3/20)
- Expérience récente (1/20)
- Expériences cumulées (1/20)
- Expression orale (3/20)
- Anglais C1 (3/20)
- Informatique (3/20)
- Autres Langues étrangères (1/20)
- Logiciel professionnel (1/20)
- Expérience événementiel (1/20)
- Formation 1^{ers} secours

Date de la Réunion : le 12/05/2021

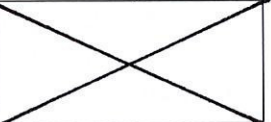
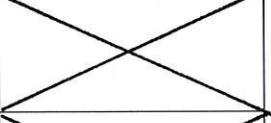
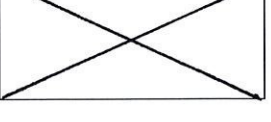
COMPOSITION DU JURY

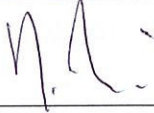
MEMBRES DE LA VOIX DELIBERATIVE		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
■■■■■	Président	
■■■■■	Administrateur	
■■■■■	Administrateur	

MEMBRES CONSULTATIFS		
■■■■■■■■■■	Directeur	
■■■■■■■■■■	Comptable	
■■■■■■■■■■	Chef de service	

DECISION DU JURY

Suite à la présentation du rapport d'analyse des candidatures (ci-annexé), les membres du jury décident :

N° candidat	Intitulé du Poste	Candidat retenu	Indice	Echelon	Signature du Pouvoir Adjudicateur
1	Agent Accueil Caisse		170	1er	
2	Agent Accueil Caisse		170	1er	
7	Agent Accueil Caisse.		170	1er	

MEMBRES DU JURY		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
■■■■■■■■■■	Président	
■■■■■■■■■■	Administrateur	
■■■■■■■■■■	Administrateur	
Daniel SCHEMLA	Directeur Secrétaire de séance	

Le Président-Directeur Général

Stéphane LODA

Certifié conforme

Le 12/05/2021

AGENT D'ACCUEIL DE PORT DE PLAISANCE
CANDIDATS PRE-SELECTIONNES POUR JURY

N°	1	3	9
NOMS			
Prénoms			
Téléphone			
Courriel			
Année de naissance			
Code Postal			
Barème de 0 à 3			
Niveau étude BAC / BAC PRO OU BTS	3	BAC PRO Secrétariat	3
Expériences ou stages à un poste équivalent	3	Responsable service Accueil Gestion Organisation Port St Cyprien	3
Expériences récentes	1		1
Expériences cumulées	1		1
Expression orale	3		3
Anglais niveau C1 Autonome	3	Scolaire	2
Autres langues	1		
Informatique	3		3
Logiciel professionnel	1	Alizée gestion ports	1
Permis VL	1		1
Connaissances nautisme	3		3
Organisation événementiel	1		1
Certificat radio restreint	1		1
Formation 1ers secours	1		1
Note	26	16,92	16,15
Observations SPL	Utilisation Alizée		Souhait de mobilité régionale
Observations Jury			
Disponible saison d'été			

PROCES VERBAL DU JURY DE RECRUTEMENT

PROJET DE RECRUTEMENT

Date de l'avis d'appel à candidatures : 01/03/2021

Date limite de réception des candidatures : 08/03/ 2021 à 17 h

Nature de l'avis : RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL CAPITAINERIE (H/F)

Mode de recrutement : Externe

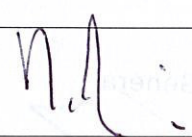
Avis envoyé à la publication : 01/03/2021 - Réseaux Ville Canet en Roussillon et internet (UVPO, FFPP)

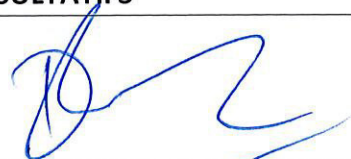
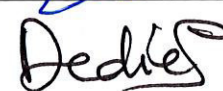
Critères d'attribution : Candidature la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Niveau d'étude BAC / BAC PRO ou BTS (3/20)
- Expérience professionnelle du poste ou stages (3/20)
- Expériences récentes (1/20)
- Expériences cumulées (1/20)
- Expression orale (3/20)
- Anglais niveau C1 (autonome) (3/20)
- Autres langues étrangères (1/20)
- Informatique Pack Office (3/20)
- Logiciel métier (1/20)
- Permis VL (1/20)
- Connaissances nautisme (3/20)
- Organisation événementiel (1/20)
- Certificat radio restreint (1/20)
- Formation 1ers secours (1/20)

Date de la Réunion : le 12/ 03 /2021

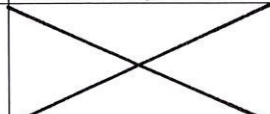
COMPOSITION DU JURY

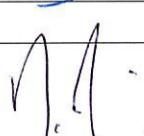
MEMBRES DE LA VOIX DELIBERATIVE		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
██████████	Président	
██████████	Administrateur	
██████████	Administrateur	

MEMBRES CONSULTATIFS		
■■■■■	Directeur	
■■■■■	Comptable	
■■■■■	Chef de Service Gestion Postes à flot	

DECISION DU JURY

Suite à la présentation du rapport d'analyse des candidatures (ci-annexé), les membres du jury décident :

N° candidat	Intitulé du Poste	Candidat retenu	Indice	Echelon	Signature du Pouvoir Adjudicateur
1	Agent Accueil Capitainerie		170	1er.	

MEMBRES DU JURY		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
■■■■■	Président	
■■■■■	Administrateur	
■■■■■	Administrateur	
■■■■■	Directeur Secrétaire de séance	

Le Président-Directeur Général


Stéphane LODA

Certifié conforme

Le 12/03/2021

AGENT PORTUAIRE ELECTRICIEN

N°	1	2	3
NOMS			
Prénoms			
Téléphone			
Courriel			
Année de naissance			
Code Postal			
Candidatures	Cabinet	Cabinet	Cabinet
	Barème de 0 à 3	Notation	Notation
Niveau étude CAP / BEP électricité	3	BAC Pro commerce Ventes (en cours) CAP Préparateur et réalisateur ouvrages électriques 3	CAP électrotechnique 3 CAP et BEP électrotechnique BAC Electronique 3
Expériences ou stages à un poste équivalent	3	12 semaines de Stage Pôle bâtiment de la commune 2	
Expériences récentes	1	Propreté Canet saison 2020 1	De 2015 à 2020 Agent Entretien camping et 2011 à 2014 Auto-entrepreneur (électricité, plomberie, espaces verts) 1 Electrotechnicien Générale des Eaux et SAUR 1
Expériences cumulées	1		1976 à 1980 Electricien en bâtiment - de 1986 à 2010 Divers 1
Connaissance en électricité	3	3	3
Permis VL	3		3
Permis MER	1		1
CACES ou habilitations	1		Mini pelle chenille / télescopique 17m / tractopelle 1 Grue 1
Habilitations électricité	1	B1 / B 1	1
Connaissances nautisme	3		3
Connaissances moyens antipollution	1		
Formation SST	1	1	
Note	22	10,00	10,00 14,55
Observations SPL	Pas disponible avant le mois de juillet Anglais courant Favorable à un contrat d'apprentissage		
Observation Jury			
Disponible saison d'été			

PROCES VERBAL DU JURY DE RECRUTEMENT

PROJET DE RECRUTEMENT

Date de l'avis d'appel à candidatures : 01/03/2021

Date limite de réception des candidatures : 08/03/ 2021 à 17 h

Nature de l'avis : RECRUTEMENT D'UN AGENT PORTUAIRE ELECTRICIEN

Mode de recrutement : Externe

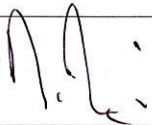
Avis envoyé à la publication : 01/03/2021 - Réseaux Ville Canet en Roussillon et internet (UVPO, FFPP)

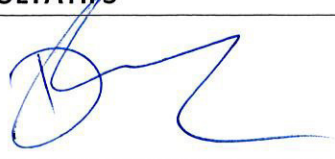
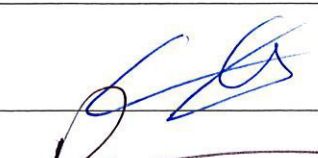
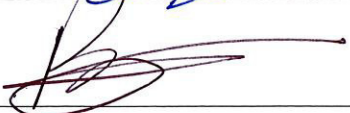
Critères d'attribution : Candidature la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Niveau d'étude CAP électricien (3/20)
- Expérience professionnelle du poste ou stages (3/20)
- Expériences récentes (1/20)
- Expériences cumulées (1/20)
- Connaissances en électricité (3/20)
- Permis VL (3/20)
- Permis mer (1/20)
- CACES ou Habilitations (1/20)
- Habilitation électricité (1/20)
- Connaissance en nautisme (3/20)
- Connaissances moyens antipollution (1/20)
- Formation 1ers secours (1/20)

Date de la Réunion : le 12/ 03 /2021

COMPOSITION DU JURY

MEMBRES DE LA VOIX DELIBERATIVE		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
██████████	Président	
██████████	Administrateur	
██████████	Administrateur	

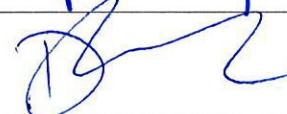
MEMBRES CONSULTATIFS		
■■■■■	Directeur	
■■■■■	Comptable	
■■■■■	Maître de Port	

DECISION DU JURY

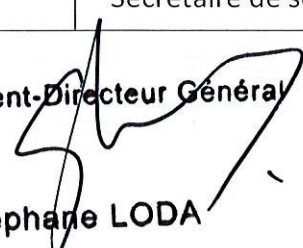
Suite à la présentation du rapport d'analyse des candidatures (ci-annexé), les membres du jury décident :

N° candidat	Intitulé du Poste	Candidat retenu	Indice	Echelon
1	Agent Portuaire Electricien			
3	Agent Portuaire Electricien		25	3eme

MEMBRES DU JURY		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
■■■■■	Président	

■■■■■	Administrateur	
■■■■■	Administrateur	
■■■■■	Directeur Secrétaire de séance	

Le Président-Directeur Général


Stéphane LODA

Certifié conforme

Le 12/03/2021